

/// Délibération n° 2015/3  
Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux .

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de conseillers municipaux présents : 43

Date de la convocation : 06/10/15  
Compte rendu affiché le 14/10/15

Transmis en préfecture le  
14/10/15

Numéro de télétransmission unique :  
069-216902593-20151012-25252-DE-1-1

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Mme Hidaya SAID

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

**Absent(e)s :** Mme Maite LAM

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Andrée LOSCOS a donné pouvoir à Mme Véronique FORESTIER, M. Saïd ALLEG a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Souad OUASMI a donné pouvoir à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, M. Nasser DJAIDJA a donné pouvoir à Mme Hidaya SAID

**/// Rapport n° 3**  
**Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux**  
**Secrétariat Général**

---

Mesdames, Messieurs,

Les indemnités de fonction des élus municipaux, comme celles de l'ensemble des élus locaux sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015). Elles sont exprimées selon un pourcentage de cet indice croissant avec la population.

Aussi, pour la commune de Vénissieux, le taux maximum est fixé à 110% pour le maire et 44% pour les adjoints au maire, conformément aux articles L. 2123-23 et L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

A ces taux, peuvent être appliquées, conformément à l'article L. 2123-22 1° et 5° du CGCT, une majoration de 15% au titre de commune anciennement chef-lieu de canton en application du décret n°2015-297 du 16 mars 2015, et une majoration au titre de commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) qui permet d'appliquer les taux de la strate géographique supérieure soit 145% pour le maire et 66 % pour les adjoints.

De plus, l'article L. 2123-24-1 du CGCT prévoit la possibilité de voter une indemnité pour les conseillers municipaux délégués, sous réserve qu'elle reste dans l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints.

En conséquence et, faisant suite à la délibération n° 2015/41 du 13 avril 2015, le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonctions attribuées aux élus. Par un courrier en date du 20 mai 2015, monsieur le Préfet du Rhône informait la Ville que la méthode de répartition de l'enveloppe globale des indemnités entre les élus était erronée en ce qui concerne l'application des majorations prévues par l'article L 2123-22 du CGCT. Ces observations ont été faites dans les mêmes termes à l'ensemble des communes concernées par la DSU dans le ressort de son arrondissement et ce, dès sa prise de fonction. Toutes les communes ont été engagées à reprendre leurs délibérations, c'est ce qui est proposé dans ce qui suit.

Je vous propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints, aux montants suivants :

- maire : 110 % de l'indice brut 1015
- dix-sept adjoints : 38,7 % de l'indice brut 1015
- quinze conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut 1015 (Monsieur Georges BOTTEX, suite à sa démission de ses fonctions d'adjoint au maire, est nommé conseiller municipal délégué au fleurissement).

Par ailleurs, il convient, pour le maire et les adjoints, d'appliquer la majoration de 15%, au titre de commune anciennement chef-lieu de canton en application du décret n° 2015-297 du 16 mars 2015, ainsi que la majoration au titre de commune attributaire de la DSU.

Le Conseil Municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
Vu l'avis du Bureau municipal du 28/09/15,  
Après en avoir délibéré,  
A la majorité,  
décide de :

- fixer les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués aux taux selon les modalités d'attribution indiquées ci-dessus,
- appliquer la majoration de 15% prévue à l'article L. 2123-22 1° du code général des collectivités territoriales au titre de commune anciennement chef-lieu de canton,
- appliquer la majoration au titre de commune attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale prévue à l'article L. 2123-22 5°,
- dire que les indemnités seront versées à compter de l'entrée en fonction des élus concernés,
- dire que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 6531.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN

TABLEAU DE REPARTITION DES INDEMNITES DES ELUS

	Enveloppe maximale		Enveloppe retenue		Montant brut après application des majorations (chef-lieu de canton et commune attributaire de la DSU)
MAIRE	110%	4181,62	110%	4181,62	6139,37
ADJOINTS	44%	1672,65	38,7%	1471,39	2427,62
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES			6%	228,09	228,09

## INDEMNITES DES ELUS – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>Délégation</b>	<b>% de l'indice 1015</b>	<b>Montant de l'indemnité</b>
PICARD Michèle	Maire		161,5	6139,37 €
PEYTAVIN Yolande	1ère adjointe	Développement de la Ville, Relations internationales, Communication, Droit des femmes	63,86	2427,62 €
MILLET Pierre-Alain	2ème adjoint	Logement, Développement durable, Energies	63,86	2427,62 €
PRUDHOMME-LATOIR Saliha	3ème adjointe	Politiques sociales, Lutte contre la grande pauvreté, Personnes âgées	63,86	2427,62 €
BOUMERTIT Idir	4ème adjoint	Grand projet de ville, Insertion, Formation	63,86	2427,62 €
LOSCOS Andrée	5ème adjointe	Politique sportive	63,86	2427,62 €
BEN MABROUK Djilannie	6ème adjoint	Emploi, Développement économique et commercial	63,86	2427,62 €
CALLUT Véronique	7ème adjointe	Education, Enfance, Jeunesse	63,86	2427,62 €
BRAIKI Bayrem	8ème adjoint	Finances, Culture, Développement numérique	63,86	2427,62 €
FORESTIER Véronique	9ème adjointe	Patrimoine, Systèmes d'informations	63,86	2427,62 €
PERRIER Sandrine	10ème adjointe	Déplacements urbains, Voirie, Propreté, Mobilier urbain	63,86	2427,62 €
GICQUEL Danièle	11ème adjointe	Petite enfance, Santé publique	63,86	2427,62 €
VIGNAUD Thierry	12ème adjoint	Etat-civil, Cimetières, Affaires générales, Elections, Recensement	63,86	2427,62 €

TALBI Valérie	13ème adjointe	Protocole, Vie associative, Centres sociaux	63,86	2427,62 €
GAUTIN Jean Maurice	14ème adjoint	Ressources humaines, Coordination des astreintes, Cadre de vie, Marchés forains	63,86	2427,62 €
FADLY Abdelhak	15ème adjoint	Conseils de quartier	63,86	2427,62 €
AHAMADA MADI Amina	16ème adjointe	Conseils de quartier	63,86	2427,62 €
NDIAYE Hamdiatou	17ème adjoint	Conseils de quartier	63,86	2427,62 €
BOTTEX Georges	Conseiller municipal	Fleurissement	6	228,09 €
ALCARAZ Paula	Conseillère municipale	Office Municipal des Retraité et suivi des résidences et structures de personnes âgées	6	228,09 €
ROUSTAN Gilles	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €
MATEO Pierre	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €
BURRICAND Marie-Christine	Conseillère municipale	Présidente de conseil de quartier	6	228,09 €
TRUSCELLO Serge	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €
PIEDECAUSA Jean-Louis	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €
KHAMLA Nacer	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €
GUVERCIN Mustafa	Conseiller municipal	Eclairage public	6	228,09 €

PICOT Sandrine	Conseillère Municipale	Présidente de conseil de quartier	6	228,09 €
ALLEG Saïd	Conseiller municipal	Accessibilité	6	228,09 €
CHIKH Nadia	Conseillère municipale	Droit des femmes	6	228,09 €
BRIKH Sophia	Conseillère municipale	Présidente de conseil de quartier	6	228,09 €
OUASMI Souad	Conseillère municipale	Présidente de conseil de quartier	6	228,09 €
SCANDOLARA Aurélien	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €
SCANDOLARA Aurélien	Conseiller municipal	Président de conseil de quartier	6	228,09 €